



Tous les conseillers présents sauf Cédric Vosgien et Françoise Gilbert excusés (F. Gilbert a donné procuration à Ch.Pierson)

GESTION DU PERSONNEL – ASSURANCES STATUTAIRES :

La commune doit souscrire des contrats d'assurance statutaire pour le régime de prévoyance du personnel territorial. Les contrats actuels ont une date d'échéance au 31/12/2018. Une mise en concurrence est lancée par le centre de gestion de la fonction publique territoriale pour le renouvellement des contrats au 01/01/2019 ; la commune décide de s'y associer.

BOIS et ONF :

Le conseil municipal valide le plan d'entretien d'une partie de la parcelle 8 (1.5ha) et la parcelle 10 (5ha46) proposé par le garde ONF qui gère le secteur (amélioration et enlever les bois irréguliers). Travaux à faire en 2018/2019. Des affouages seront proposés en fin d'année 2018. Seront ajoutés le nettoyage des cloisonnements des parcelles 13 et 15. Les dates seront fixées ultérieurement.

Des travaux de cloisonnement sylvicoles et de dégagement manuel sur la parcelle 7 (montant estimé de 3739.00 € HT) seront faits cette année.

FETE PATRONALE ET COMMEMORATION 1914-1918 :

Le conseil municipal fixe la date de la fête patronale au week-end du 3 et 4 novembre 2018, pour permettre la venue des forains.

Dans le cadre de la commémoration des 100 ans de la fin de la guerre 14/18, le conseil municipal décide de faire restaurer le cadre de la mairie offert dans les années 20 par l'union des associations françaises.

Un projet de plaque ou stèle commémorative sur la coté de la mairie en complément de la plaque qui se trouve dans l'église est à l'étude.

FIBRE OPTIQUE : SRO près du château d'eau

Le conseil municipal valide l'emplacement de l'armoire de répartition pour la fibre optique au village et villages voisins, choisi en concertation avec le bureau d'études en charge du projet (à coté du château d'eau en limite de la parcelle de protection du captage coté droit)

TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LEGALITE :

Le conseil municipal valide la demande de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité devenu obligatoire dans le cadre de la dématérialisation des relations entre administrations.

CONTRÔLE DES BORNES A INCENDIE :

Dans le cadre du DECI (défense extérieure contre l'incendie) qui est maintenant exclusivement du ressort communal et du maire, le conseil municipal décide de faire appel à la prestation proposée par la CC2T pour le contrôle du débit des bornes à incendie (12€ par borne) à effectuer avant le 31/07/2018 et valable pour 3 ans maximum.

DIVERS :

- SIS COTE EN HAYE : suite à décision de l'Education Nationale, à la rentrée de septembre 2018, la baisse des effectifs fait que le nombre de classes passera de 7 à 6 pour un effectif moyen par classe de 24 élèves (Tremblecourt et Domèvre).
- PLUi et habitat : une réunion de concertation a eu lieu fin janvier avec le bureau d'études et les communes du secteur pour faire le constat de l'existant sur l'environnement et les paysages, quelles attentes et quels points à préserver.

AUTRES INFORMATIONS AUX HABITANTS :

- passage de la TNT sur de nouvelles fréquences au 27 mars 2018 ; réglage des décodeurs à faire pour continuer à recevoir la télévision.
- ENEDiS et compteurs LINKY : les semaines à venir devraient voir l'installation des compteurs LINKY sur le village par les partenaires ENEDiS ; les titulaire des contrats d'électricité doivent recevoir un courrier.
- le 20 avril 2018, passage de la course cycliste du « 16^{ème} tour de la mirabelle » vers 17h45 (rue du petit étang, de Tremblecourt vers Avrainville)
- un rallye-loisir devrait être de passage le 3 juin 2018 avec une étape sur la place St Gérard (prévision de 40 voitures maxi)

RAPPEL D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC OU PRIVE COMMUNAL :

- toute occupation est soumise à autorisation qui doit être respectée.